

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE**  
**LUNDI 30 JANVIER 2023 A 20 H 00 A LA SALLE DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL D'ARLANC**

\*\*\*\*\*

Date de la Convocation : 25 janvier 2023

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : Mrs SAVINEL, Maire, BICAN, CHRISTOPHE, CLADIERE, DELAYRE, FORCE, GALAND, VERNET, Mmes BARD, BARTHOMEUF, BLANCHETON, DEMATHIEU, FAVIER, PUMAIN, SOULIER.

Conseillers absents excusés : Mmes DE LAENDER, PRUNIER, Mrs CHAUTARD, COMPTE.

Secrétaire de séance : Mme PUMAIN Priscilla.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du Lundi 7 Novembre 2022, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

DCM N°2023-01-01

**CREATION DE POSTES - JARDIN POUR LA TERRE/VILLAGE POUR LA TERRE**

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

- La création d'un poste d'agent d'accueil et d'entretien du 17/04/2023 au 17/09/2023 à temps complet, Cadre d'emploi, adjoint administratif, échelon 1, indice brut 367, indice majoré 340.
- La création d'un poste d'agent d'accueil et d'entretien du 01/07/2023 au 31/08/2023 à temps complet, Cadre d'emploi, adjoint administratif, échelon 1, indice brut 367, indice majoré 340.
- La création d'un poste d'animateur du 15/02/2023 au 15/11/2023 à temps partiel, contrat de 24 heures hebdomadaires, Cadre d'emploi adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, échelon 4, indice brut 430, indice majoré 380.
- La création d'un poste d'agent technique du 01/02/2023 au 30/11/2023 à temps partiel, contrat de 30 heures hebdomadaires, Cadre d'emploi, adjoint technique territorial, échelon 1, indice brut 367, indice majoré 340.
- La création d'un poste d'agent technique du 01/04/2023 au 30/06/2023 à temps complet, Cadre d'emploi, adjoint technique territorial, échelon 1, indice brut 367, indice majoré 340.

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023**

- La création d'un poste d'agent technique du 01/03/2023 au 30/10/2023 à temps complet, Cadre d'emploi, adjoint technique territorial, échelon 1, indice brut 367, indice majoré 340.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2023-01-02

**VALIDATION DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR UNE CONCESSION PORTANT SUR L'EXPLOITATION, L'ENTRETIEN, LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT DU CAMPING « LE METZ »**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que par délibération du 12/12/2022, ils ont approuvé le principe d'une délégation de service public de type affermage pour l'exploitation, l'entretien, la gestion et le développement du camping « Le Metz ».

Au regard de cette délibération, un avis d'appel à candidatures a été le 14/12/2022. Les date et heure limites de réception des candidatures ont été fixées au 15/01/2023. La commission de délégation de service public s'est réunie le 18/01/2023 à 10h30 pour procéder à l'analyse des offres reçues. Un seul pli a été déposé avant la date et heure limites. Une seule candidature a pu être recensée. La candidature de Madame MENET Valérie a donc été retenue par les membres de la commission.

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016,

Vu le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal du 12/12/2022 relative à l'approbation du renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation, l'entretien, la gestion et le développement du camping « Le Metz »,

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve le choix de la commission de délégation de service public pour l'attribution d'un contrat de concession sous la forme de l'affermage pour l'exploitation, l'entretien, la gestion et le développement du camping « Le Metz » à Madame MENET Valérie.

Désigne Madame MENET Valérie comme fermier, c'est-à-dire titulaire du contrat d'affermage concernant le camping municipal « le Metz ».

Donne son accord aux termes de la convention d'affermage présentée en annexe.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023**

DCM N°2023-01-03

**SEMINAIRES DU DEHORS –TARIFS - JARDIN POUR LA TERRE**

Le Maire présente au conseil municipal le projet de « séminaire du dehors » mis en place au Jardin pour la Terre.

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Décide d'appliquer les tarifs suivants :

70 € par personne + 350 € de mise à disposition d'espaces.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2023-01-04

**SUBVENTION 2023 POUR LA SORTIE SCOLAIRE DU COLLEGE J.A  
SENÈZE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le collège public d'Arlanc souhaite organiser une sortie scolaire pour les classes de 4<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> du 24 au 28 avril 2023 à Saint Hilaire de Riez. À cette occasion, la Commune se propose d'attribuer une subvention de 50 € par élève Arlancois, soit un total de 20 élèves, pour un coût global de 1 000 €.

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention de 50 € par élève Arlancois pour 20 élèves du collège J.A SENÈZE concernant le séjour susmentionné, soit 1 000 € au total.

Charge Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

DCM N°2023-01-05

**PROJET DE VENTE DE L'IMMEUBLE SIS AU 12 AVENUE DE LA  
GARE**

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de vendre l'immeuble situé au 12 avenue de la Gare, 63220 Arlanc, appartenant à la Commune. Cette vente serait conclue au prix de 30 000€.

Vu l'article L. 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'article L. 311-10 du code général des collectivités territoriales,

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023**

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

***CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve le projet susmentionné.

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de l'immeuble sis au 12 avenue de la Gare pour un prix de 30 000 euros.

DCM N°2023-01-06

**JARDIN POUR LA TERRE : TROP PAYE MAISON DU TOURISME**

Le Maire explique au Conseil Municipal que, lors de l'adhésion 2019 à la Maison du tourisme, le Jardin pour la terre a effectué un règlement de 85.33€ au lieu de 71.11€. Il convient donc de demander le remboursement de ce trop perçu.

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Décide de facturer la somme de 14.22€ à la maison du tourisme du Livradois Forez en remboursement du trop-perçu.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2023-01-07

**OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet de travaux d'optimisation des systèmes de gestion d'éclairage public du Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme (TE63).

Un certain nombre de cellules photosensibles et d'horloges (vétustes) à Arlanc peuvent être remplacées par des horloges dernières générations. Les bénéfices attendus de ce changement sont un gain sur le temps d'allumage de 5 à 6 % par rapport à une cellule photosensible, évitant des consommations injustifiées et évitant ainsi le rejet de 109g de CO2 par kWh ainsi économisé. Ces nouvelles horloges sont dites « connectables » en ce sens qu'elles permettent des actions à distance pour modifier et ajuster le fonctionnement de l'éclairage public.

La proposition est donc faite de participer à ce programme, mené par le TE63 avec le soutien de France Relance avec le plan de financement comme suit : le projet s'élève à 22 000€ HT, France Relance apporte 70 % du montant HT, la Commune d'Arlanc 10 % du montant HT soit 2 200 € HT et TE63 20 % du montant et se charge du financement de la TVA.

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023**

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Accepte la proposition telle que susmentionnée pour un montant de 2 200 € HT.

Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2023-01-08

**CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CASERNEMENT DE  
GENDARMERIE - MODIFICATION**

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet de construction d'un nouveau casernement de gendarmerie.

Ce projet serait réalisé sous la forme d'une maîtrise d'ouvrage totale par l'OPHIS 63, conformément au décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016. Selon les dispositions de ce décret, la commune accompagnera le projet par la garantie du prêt de l'organisme HLM. Cette garantie deviendra caduque à la livraison de l'ouvrage.

La commune d'Arlanc céderait environ 4 500 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AZ n°3 à l'OPHIS. Ce nouveau casernement se situerait à l'entrée Sud d'Arlanc, en bordure de la RD 906 (route de Dore l'Eglise). Il serait constitué d'un bâtiment administratif, de cinq pavillons et d'un studio pour accueillir dignement les gendarmes et leurs familles.

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Donne son accord de principe pour la construction d'un nouveau casernement de gendarmerie à Arlanc tel que susmentionné.

Approuve la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AZ n°3 à l'OPHIS 63.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la Commune d'Arlanc, l'OPHIS 63 et la gendarmerie.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023**

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Mr GALAND fait le point sur l'augmentation des coûts de l'électricité ;
- Mr BICAN présente la deuxième opération « j'aime ma commune, je la nettoie » prévue le 15 avril 2023.
- Mr BICAN présente également le projet de création d'une association « les amis du Jardin Pour la Terre ».

Clôture de la séance comportant 8 décisions  
La séance est levée à 22 h 15

DCM N°2023-01-01	CREATION DE POSTES - JARDIN POUR LA TERRE/VILLAGE POUR LA TERRE
DCM N°2023-01-02	VALIDATION DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR UNE CONCESSION PORTANT SUR L'EXPLOITATION, L'ENTRETIEN, LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT DU CAMPING « LE METZ »
DCM N°2023-01-03	SEMINAIRES DU DEHORS –TARIFS - JARDIN POUR LA TERRE
DCM N°2023-01-04	SUBVENTION 2023 POUR LA SORTIE SCOLAIRE DU COLLEGE J.A SENÈZE
DCM N°2023-01-05	PROJET DE VENTE DE L'IMMEUBLE SIS AU 12 AVENUE DE LA GARE
DCM N°2023-01-06	JARDIN POUR LA TERRE : TROP PAYE MAISON DU TOURISME
DCM N°2023-01-07	OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION D'ECLAIRAGE PUBLIC
DCM N°2023-01-08	CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CASERNEMENT DE GENDARMERIE - MODIFICATION

Signatures du Maire :

Mr SAVINEL J,

Signature du secrétaire :

Mme PUMAIN Priscilla,